

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 30 novembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, M. GOBILLOT, Mme LE GRAND, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (4) M. BARRON, Mme BERNARD, Mme MAILLOT, M. PERRON,

Date de convocation : 26 novembre 2007

Délibération n° : 63-2007

Objet : Débat sur les orientations générales du projet de budget primitif 2008

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale des communes de 3 500 habitants et plus.

Le présent document propose une présentation du projet de budget du CCAS de Dijon et les orientations qui pourraient être retenues pour 2008. Il intègre les opérations engagées sur la base de l'analyse des besoins sociaux menée avec le cabinet COMPAS.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la Ville. Dans un contexte économique qui reste difficile, en particulier pour les personnes fragiles au plan socio-économique, le CCAS soutient les personnes en difficulté par des actions suivies et des aides personnalisées : personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées ou sans emploi...

Depuis plusieurs années, les prestations offertes par le CCAS sont financées très largement par la Ville de Dijon et le Crédit Municipal [environ 46% du budget total (investissement + fonctionnement)].

Avec un budget annuel (investissement + fonctionnement) de 18,957 millions d'euros en augmentation de 2,74% par rapport à 2007, le CCAS de la Ville de Dijon :

- aide les publics en difficulté : 2 résidences sociales, 2 centres sociaux et des services sociaux allouant des aides (environ 650 000 €) aux plus démunis,
- accueille et soutient les personnes handicapées et leurs associations représentatives,
- propose une gamme étendue de services aux personnes âgées : 4 résidences, services de maintien à domicile, élaboration et suivi de plans d'aide individualisés, ainsi que de nombreuses animations.

Détail des investissements prévus (budget de la Ville) :

Il faut rappeler que, après l'acquisition des bâtiments des quatre résidences en 2005, la Ville de Dijon participe financièrement à la construction d'un nouvel établissement de 90 places dans le quartier de la Toison d'Or, afin que les tarifs proposés soient accessibles aux revenus les plus modestes :

- EHPAD Toison d'Or : participation de la Ville à hauteur de 2,8 millions d'euros,
- travaux de sécurité et de mises aux normes de la résidence du Port du Canal qui deviendra EHPAD au 1^{er} janvier 2008 pour 50 000 €
- travaux divers de rénovation au centre d'Alembert : 30 000 €,
- transfert du centre d'accueil de jour pour personnes âgées désorientées (actuellement situé rue du Lycée) au sein du nouvel EHPAD (acquisition sous forme de vente en état de futur achèvement : 989 123 € TTC),
- poursuite de la rénovation de la résidence des Bégonias : 300 000 €,
- programme de rénovation du centre social des Bourroches : 60 000 € prévus.

I) Présentation budgétaire :

Depuis plusieurs années, le CCAS s'est engagé à maîtriser ses dépenses de fonctionnement qui, pour l'exercice 2008, se répartissent comme suit :

Budget principal (12 261 000 €) :

- chapitre 011 - charges à caractère général :	2 602 200 € soit 21,23 %
- chapitre 012 - charges de personnel :	7 140 900 € soit 58,24 %
- chapitre 65 - autres charges de gestion courante :	1 139 240 € soit 9,29 %
- chapitre 67 - charges exceptionnelles :	1 271 660 € soit 10,37 %
- chapitre 042 - opérations d'ordre :	107 000 € soit 0,87 %

Budgets annexes (4 résidences et 1 centre de jour : 6 416 500 €) :

- groupe 1- dépenses afférentes à l'exploitation courante :	1 023 830 € soit 15,96 %
- groupe 2- dépenses afférentes au personnel :	4 637 620 € soit 72,28 %
- groupe 3- dépenses afférentes à la structure :	755 050 € soit 11,76 %
- dont opérations d'ordre :	95 320 € soit 1,49 %

▷ Les charges à caractère général, dénommées dépenses afférentes à l'exploitation courante dans les budgets annexes, sont limitées au maximum dans les services ou établissements. Les évolutions constatées sont liées aux augmentations que le CCAS subit comme l'ensemble de la population : gaz, électricité, fuel, maintenance...

▷ Les charges de personnel représentent au total des budgets une part importante du fonctionnement du CCAS (63,06 %) ; les augmentations sont essentiellement liées au GVT (glissement vieillesse technicité). De plus les services d'aide aux personnes, notamment dans les résidences de personnes âgées, nécessitent un fort taux d'encadrement à titre permanent, ainsi que le remplacement quasi systématique des agents absents si l'on veut garantir la qualité du service des établissements.

Enfin, le passage au statut EHPAD des résidences Les Marguerites et Le Port du Canal à compter du 1^{er} janvier 2008 occasionne une mise à niveau des effectifs.

▷ Les « autres charges de gestion courante », au niveau du budget principal sont consacrées aux secours et subventions aux associations.

▷ Les charges exceptionnelles sont essentiellement constituées de la participation du budget principal du CCAS aux budgets annexes afin d'assurer leur équilibre financier et ne pas être amené à augmenter trop lourdement les tarifs d'hébergement. Toutefois un effort important est réalisé au niveau de la tarification afin de réduire cette subvention d'équilibre aux résidences pour personnes âgées.

▷ Les frais de structures des budgets annexes sont composés essentiellement des frais liés à la location, aux charges locatives et à l'entretien des établissements.

▷ Les opérations d'ordre concernent les dotations aux amortissements qui permettent tous les ans de financer, sur la section investissement, le renouvellement du matériel pour les services.

Au niveau des dépenses d'investissement, elles sont consacrées principalement à l'achat ou au remplacement de mobilier et matériel de bureau, d'électroménager, de véhicules, de matériel et équipement médical, de matériel de sécurité. Elles sont autofinancées par les dotations aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA, sans qu'il soit nécessaire de faire un prélèvement sur la section de fonctionnement.

Elles comprennent également les remboursements des cautions aux usagers des deux résidences sociales (Abrioux et Viardot), ainsi que les prêts sans intérêt octroyés aux personnes en difficulté. Le micro crédit social est mis en place en partenariat avec le Crédit Municipal et la Caisse des Dépôts et Consignations à compter du dernier trimestre 2007.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont enregistrées, comme les dépenses, au sein de différents chapitres et groupes fonctionnels qui, pour 2008, se répartissent comme suit :

Budget principal : (12 261 000 €)

- chapitre 70 - les produits des services, du domaine et ventes diverses : 1 649 760 € soit 13,46 %
- chapitre 74 - les dotations et participations : 9 427 695 € soit 76,89 %
 - dont ✓ Etat : 62 000 € soit 0,51 %
 - ✓ Conseil Général : 408 530 € soit 3,33 %
 - ✓ Ville de Dijon : 8 089 965 € soit 65,98 %
 - ✓ Crédit Municipal : 700 000 € soit 5,71 %
 - ✓ Autres organismes (CAF, CPAM) : 167 200 € soit 1,36 %
- chapitre 75 - les autres produits de gestion courante : (loyers divers et APL des résidences sociales) 846 530 € soit 6,90 %
- chapitres 76 - 77 - 013 - 042 - produits financiers, produits exceptionnels, atténuation de charges et opérations d'ordre : 21 015 € soit 0,17 %
- excédent 2007 estimé à reporter au BS 2008 : 316 000 € soit 2,58 %

Budgets annexes : (4 résidences et 1 Centre de Jour : 6 416 500 €)

- groupe 1 - les produits de la tarification : 4 546 050 € soit 70,85 % (prix de journée d'hébergement et dépendance)
- groupe 2 - les autres produits relatifs à l'exploitation : 1 868 300 € soit 29,12 % (prestations de service, subventions notamment du budget principal du CCAS, et produits financiers)
- groupe 3 - les produits financiers et produits non encaissables : 2 150 € soit 0,03 %

II) Les orientations budgétaires 2008 :

Les orientations budgétaires proposées tiennent compte du montant prévisionnel des subventions que devraient allouer la Ville et le Crédit Municipal au CCAS.

Des discussions préalables engagées avec la Ville et le Crédit Municipal quant au montant des subventions d'équilibre, il ressort que la somme qui pourra être allouée au CCAS augmentera au niveau de la Ville (8 089 965 €, soit + 7,55 % par rapport à 2007) et restera stable au niveau du Crédit Municipal (700 000 €).

II-1 : Principes de gestion retenus :

- maîtriser les charges d'exploitation ,
- limiter la masse salariale (réduction des remplacements, non compensation de certains départs en retraite et pas de créations de postes nouveaux) en dehors des mises à niveau obligatoires des EHPAD,
- poursuivre les efforts entrepris depuis deux ans pour réduire les déficits d'exploitation des établissements médico-sociaux du CCAS.

II-2 : Les orientations proposées :

Au delà de la poursuite des services existants, les orientations proposées se fondent sur l'analyse des besoins sociaux réalisée avec le cabinet COMPAS et qui sera prochainement actualisée pour 2007. Lors du Conseil d'Administration du 23 octobre, les opérations lancées en 2007 à la suite de l'ABS ont été présentées. Elles connaîtront pour la plupart des prolongements en 2008. En outre certains chantiers envisagés dans ce cadre pourraient être lancés en 2008. Toutes ces actions visent à **améliorer la réponse aux usagers autour de 3 axes opérationnels :**

- 1) Réinterroger nos modes d'organisation
- 2) Adapter les missions et les actions
- 3) Inventer de nouvelles réponses

Concrètement il s'agit des opérations suivantes :

1) Réinterroger et faire évoluer nos modes d'organisation :

- actualisation du projet de service social général,
- réorganisation du service social gérontologique,
- réorganisation du service d'actions tutélaires,
- mise en place d'une commission technique d'aide à l'évaluation,
- analyse de la politique tarifaire actuelle dans une perspective de mixité sociale et d'accès pour les plus démunis,
- poursuite de l'adaptation des politiques d'accompagnement du vieillissement (gestion coordonnées des admissions...),
- poursuite de la démarche de qualification des services à la personne, pour les services de livraison des repas à domicile et d'entretien du linge de la DRPA,
- projet de référencement du CCAS à l'enseigne nationale « France Domicile »,
- engagement d'une démarche de qualité d'accueil des usagers dans les structures Petite Enfance,
- élaboration d'une convention de partenariat de développement social entre le Conseil Général de la Côte-d'Or et le CCAS de Dijon,
- conclusion d'une convention entre la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) et la Ville de Dijon.

2) Adapter les missions et les actions :

- élaboration d'un règlement d'attribution des aides facultatives,
- amélioration des modalités de prise en charge des personnes en souffrance psychique,
- élaboration d'un programme de reconstruction du centre d'accueil de jour Sadi Carnot en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés,
- amélioration de la coopération inter-institutionnelle en matière de logement d'urgence et de logement temporaire,
- révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'agglomération dijonnaise,
- amélioration de la réponse aux personnes en souffrance psychique.

3) Inventer de nouvelles réponses :

- nouvelles actions pour l'accès à l'emploi et à la formation des publics en difficulté,
- mise en place du micro-crédit social,
- élaboration d'un projet de point santé sur le quartier des Grésilles,
- démarche en vue de susciter une « analyse des besoins sociaux d'agglomération ».

En outre il est proposé de développer la démarche d'analyse des besoins sociaux en 2008 pour permettre aux administrateurs et aux services d'approfondir leur connaissance des populations, de leurs besoins, ainsi que des nouveaux processus d'exclusion.

Cela conduira les services à :

- rechercher de nouveaux indicateurs,
- développer les outils d'analyse longitudinale,
- solliciter l'INSEE pour actualiser la connaissance de certaines caractéristiques de la population dijonnaise,
- repérer une ou plusieurs thématiques à approfondir.

En conséquence, le budget qui sera présenté lors de la séance du Conseil d'Administration de décembre prochain proposera :

1) Des dépenses de fonctionnement courant évaluées au plus juste pour permettre aux services d'assurer leurs missions. Le recours de plus en plus fréquent aux achats en commun, dans le cadre du groupement de commandes mis en place avec la Ville et les régies personnalisées de la Vapeur et du Grand Théâtre, aidera le CCAS à bénéficier de prix plus compétitifs.

2) Une masse salariale maîtrisée par une stabilisation des effectifs dans tous les secteurs, excepté dans les EHPAD, et une limitation des remplacements aux besoins indispensables (maintien des enveloppes de remplacement au même niveau qu'en 2007 en valeur ce qui conduit à une diminution du nombre d'heures autorisées). Évolution globale 2008/2007 : + 4,82 %.

3) Un ajustement à la hausse des crédits consacrés à l'aide aux plus démunis notamment au niveau des personnes âgées d'environ 4 %.

Compte tenu de ces différents éléments, le Conseil d'Administration a défini les grandes orientations à retenir pour l'exercice 2008.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 DEC. 2007

PUBLIÉ LE

- 1 DEC. 2007

